



# Protection Aménagement

Lège Cap-Ferret

courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr) - site : <https://PALCF.fr>

## Bureau

### Président

MAZODIER Jean

### Vice-Président

LEMERCIER Philippe

### Trésorière

AUBIER Catherine

### Secrétaire général

DUCASSE Patrick

### Secrétaire Adjoint

BOUILLEAU Patrick

## Conseil d'administration

AUBIER Catherine

BERGER Hélène

BOUGAULT Hubert

BOUILLEAU Patrick

CHENE-MAURIN Marie-Aude

CHIGNAC Jean

DABIS François

DE TURCKHEIM Thierry

DESPAX Jean Michel

DEZEUSTRE Guy

DEZEUSTRE Monique

DUBARRY Jean-Pierre

DUCASSE Patrick

GLOTIN Françoise

HERMET Patricia

LABORIE Martine

LEMERCIER Philippe

LIAL Patrick

MAZODIER Jean

PAGES Bérange

SOLA Bernard

TETAUD Michel

TIFFORIT Jean

VIGNERON Jean-Philippe

## Archives

André GOURDON

## Editorial

janvier 2024

bulletin n°101

### Que vive 2024

Les membres du conseil d'administration de PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE LÈGE CAP-FERRET vous présentent leurs meilleurs vœux.

Que 2024, apporte, joie et bonheur, à chacun d'entre vous et à vos proches mais aussi que la Presqu'île soit préservée.

2023 a été une année difficile au plan international et national. Les cinq tempêtes de novembre en quelques semaines ont marqué notre petit paradis : érosion, submersion, inondation, chute d'arbres, destruction de pontons, incidents sur les débarcadères, plus de cent bateaux à la dérive, certains détruits. Les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement ont débordé. La conséquence, les huîtres et coquillages du Bassin interdits à la vente après les Fêtes de Noël. Un coup dur pour nos amis ostréiculteurs. Solidarité avec eux.

En 2023, la COBAN a décidé la mise en place d'un système de transports en commun par le Nord Bassin : une ligne express Bordeaux-Lège, une ligne dédiée à la Presqu'île.

Le lancement des travaux de la configuration de l'accès à la plage de l'Horizon, mais aussi plusieurs équipements sur Lège : école de musique, école de danse, accueil périscolaire, une maison des jeunes, l'allongement des voies vertes, sera d'actualité en 2024.

Enfin, après plus de 10 ans, le Schéma de Cohérence Territoriale est adopté.

Notre assemblée générale du 13 août a connu un réel succès avec l'exposition du bicentenaire de la Forêt des Sables du Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre.

PALCF a participé à la célébration du centenaire du décès de Raymond Radiguet, auteur de deux « best-sellers », Le diable au corps et Le bal du Comte d'Orgel, écrits à Grand Piquey à l'Hôtel Chantecler.

2024 verra l'approfondissement du plan de Prévention des Risques Littoraux PPRL, le lancement du Plan de Prévention des Risques Incendies Forestiers PPRIF, l'actualisation du Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine PPRSM, le nouveau Plan Local d'Urbanisme, le nouveau Plan Climat-Air-Energie, la mise en place des Transports en Commun adaptés aux spécificités de la presqu'île et du Nord Bassin, le transfert de l'Etat à la commune de la publicité urbaine ...

Nous continuerons notre veille au quotidien : suivi des permis de construire, lutte contre les incivilités, stationnement, mobilité, le maritime et la forêt ...

**L'accélération du changement climatique doit guider notre action quotidienne, à moyen terme et à long terme.**

**ALERTER - S'INFORMER – INFORMER – PROPOSER**

Jean MAZODIER  
Président

Patrick DUCASSE  
Secrétaire Général

# Planning des activités depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2023

2

- 1<sup>er</sup> juillet** : Conseil d'administration de PALCF
- 4 juillet** : Comité consultatif du Plan de Périmètre des rivages littoraux PQRL
- 5 juillet** : Réunion Etude ADS du Gip Littoral
- Du 8 au 14 juillet** : Cap Ferret Music Festival
- 17 juillet** : Fondation Nature du Parc National Marin  
Conseil d'animation du CODEV
- 20 juillet** : Conseil de développement CODEV
- 21 juillet** : Rencontre avec M. Marie directeur de l'Europe des projets architecturaux et urbains
- 29 juillet** : Conseil d'administration de PALCF
- 7 août** : Rencontre avec le Maire
- 11-12 août** : Assemblée Générale de PALCF et Exposition du bicentenaire de la Forêt de Sable
- 19 août** : Assemblée Générale des Amis du Littoral Nord-Bassin
- 26 août** : Conseil d'administration de PALCF
- 1<sup>er</sup> septembre** : Comptage Pêche à Pied du Parc Naturel Marin
- 11 septembre** : Réunion CODEV
- 26 septembre** : Conseil Municipal
- 30 septembre** : Comptage LPA Ligue Protection des Oiseaux de la Pointe
- 3 octobre** : Conseil d'animation du CODEV
- 14 octobre** : Conseil d'administration de PALCF
- A partir du 20 octobre** : Tempête ALINE à Tempête DOMINGO
- 14 novembre** : Réunion DFCI Défense Forêt Contre l'Incendie
- 18 novembre** : Conseil d'administration de PALCF
- 18 novembre** : Conseil de Gestion du Parc National Marin
- 25 novembre** : Conseil d'administration de la Société Historique Archéologique d'Arcachon  
et du Pays de Buch
- 2 décembre** : Question pour les associations
- 4 décembre** : Bureau CODEV
- 7 décembre** : Comité de suivi des associations
- 8 décembre** : La mer en débat
- 9 décembre** : Conseil d'administration de PALCF
- 12 décembre** : Inauguration Plaque Centenaire Raymond Radiguet
- 21 décembre** : Conseil Municipal

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale de PALCF du 11 août 2023

Le 11 août 2023 à 16 heures l'association PALCF a tenu son assemblée générale ordinaire pour l'année 2022 à la salle municipale de La Forestière au Cap Ferret. Cette assemblée s'est tenue dans le respect des règles. Elle était ouverte aux adhérents à jour de leur cotisation 2022 mais aussi au public.

La séance débute par la nomination **du Président de séance : Jean Mazodier**  
**d'un secrétaire de séance : Patrick Ducasse**  
**de deux scrutateurs : Philippe Lemercier et Catherine Aubier**

La feuille de présence du C.A. est certifiée sincère et véritable par le Président. Il constate que le quorum est atteint.

Le Président remet les textes, rapports et les projets de résolution à disposition des membres présents du conseil d'administration.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'assemblée générale ordinaire débute effectivement à 16 h15

Il est décidé que les votes s'effectueront à main levée. Les votes par correspondance et pouvoirs ont été pris en compte précédemment, en présence d'un comité de membres du C.A.

Le Président rappelle les résolutions de l'ordre du jour suivant qui seront soumises à l'approbation par vote :

## **Ordre du jour de l'assemblée générale de PALCF du 11 août 2023 :**

### **Résolutions à titre ordinaire :**

- approbation des rapports d'activité et moral
- approbation du rapport financier avec compte de résultat et bilan financier
- approbation du renouvellement du tiers sortant et présentation des nouvelles candidatures
- approbation du nouveau montant de la cotisation pour 2023
- approbation de pouvoir pour formalités au Président et du secrétaire général.

### **Première résolution :**

approbation des rapports d'activité et moral

Le Président, Jean Mazodier lit les rapports d'activité et moral que l'on peut trouver en pages 3 et 4 de notre bulletin n°100 de juillet 2023. Ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> résolution :**

approbation ces comptes et bilan financier

La trésorière, Catherine Aubier lit et commente le rapport financier avec compte de résultat et bilan financier au 31 décembre 2022 que l'on peut également trouver en page 5 de notre bulletin cité précédemment.

Le rapport et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> résolution :**

approbation du renouvellement du tiers sortant :

- Patrick BOUILLEAU candidat à sa réélection
- Monique DEZEUSTRE, candidate à sa réélection
- Patrick DUCASSE, candidat à sa réélection
- Françoise GLOTIN, candidat à sa réélection
- Philippe LEMERCIER, candidat à sa réélection
- Patrick LIAL, candidat à sa réélection

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale de PALCF du 11 août 2023

4

Deux nouvelles candidatures ont été exprimées pour entrer au C.A. :

Ont fait acte de candidature, ont envoyé une lettre de motivation et se sont présentés devant le Conseil d'Administration pour soutenir leur candidature qui a été acceptée :

- François DABIS
- Jean Philippe VIGNERON
- Bernard SOLA

Le renouvellement du tiers sortant et la prise en compte des nouveaux candidats sont approuvés à l'unanimité.

Le tiers sortant renouvelé se compose donc de

Patrick BOUILLEAU  
Monique DEZEUSTRE  
Patrick DUCASSE  
Françoise GLOTIN  
Philippe LEMERCIER  
Patrick LIAL

#### 4<sup>ème</sup> résolution :

approbation du montant de la cotisation pour 2024

Le montant de la cotisation pour 2024 sera de 15 euros si envoi bulletin en numérique uniquement et de 25 euros si envoi bulletin papier imprimé.

#### 5<sup>ème</sup> résolution :

approbation de pouvoir pour formalités

Les pouvoirs pour formalité au Président et Secrétaire général sont acceptés à l'unanimité.

Le Président déclare ensuite l'assemblée générale terminée à 16h45. Il précise que le conseil d'administration se réunira prochainement pour former le bureau de l'association et régler les premières décisions à prendre.

Le Président,  
Jean MAZODIER

Le Secrétaire,  
Patrick DUCASSE

## Appel aux adhérents

En cas de changement de vos coordonnées, nous vous remercions de compléter et nous envoyer par courriel, courrier ou à remettre lors de l'AG, le formulaire ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse principale : .....

Adresse secondaire : .....

Mail : .....

Tél. / Mobile : .....

## Appel de cotisation 2024

Vous pouvez régler par virement bancaire : PALCF IBAN : FR35 2004 1010 0100 3562 5S02229 BIC : PSSTFRPPBOR ou par chèque à l'ordre de l'Association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret.

Membre adhérent (bulletin numérique) : ..... 15€

Membre adhérent (2 bulletins papier) : ..... 25€

**PALCF**  
**BP 9**  
**33950 Lège-Cap Ferret**  
**courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr)**  
**site : [PALCF.fr](http://PALCF.fr)**

**S'INFORMER-ALERTER-PROPOSER**

Nos publications sur notre site internet

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

**LE REcul DU TRAIT DE CÔTE  
BASSIN D'ARCAÇON**

(Département de la Gironde)

Exercices 2011 et suivants



**Rapport de la Chambre Régionale des  
comptes**

**PLAN DE MOBILITÉ  
DU NORD BASSIN**



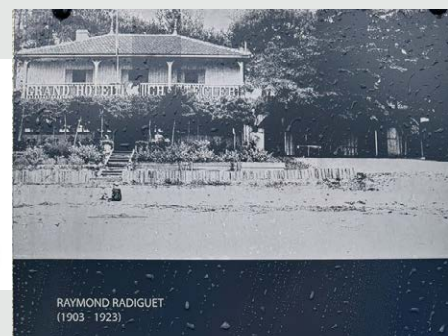
# PALCF.FR

2023

**10 000 VUES**



**Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre**  
**Schéma de Cohérence Territoriale**



**PRÈS DE 40 ARTICLES PUBLIÉS**

- Mer
- Forêt
- Actualités
- Terre
- Culture
- Conférences

**CATÉGORIES**

**CONTACT**



[contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr)



[www.palcf.fr](http://www.palcf.fr)

Le site internet Palcf.fr est géré par Chanteclerstudio.name



# Centenaire Radiguet

6

Le Bassin d'Arcachon est particulièrement concerné par le centenaire de la disparition de Raymond Radiguet, décédé à Paris le 12 décembre 1923, à l'âge de 20 ans.

Les circonstances tragiques de cette disparition, cette fièvre typhoïde issue de l'eau de la pension Chantecler, au grand Piquey, nous interpellent.

Comme si nous étions concernés mais nous le sommes !

Les deux best-sellers, «le Diable au corps», 1921, puis en 1923, «Le Bal du comte d'Orgel» n'ont-ils pas été écrits en partie à Chantecler ?

Ceci n'est-il pas la plus grande page artistique de notre cher Bassin ?

D'avantage lorsque l'on insère ces créations dans la période Piquey, si riche.

Quand on additionne depuis 1916 le peintre cubiste André Lhote, puis le sculpteur Jacques Lipchitz, enfin Jean Cocteau qui prépara le séjour de l'enfant génial : Raymond Radiguet.

On n'écrit pas n'importe où.

Radiguet avait besoin de calme, de réflexion, d'abnégation aussi, pour tout sacrifier à deux œuvres immortelles.

Ce lieu magique, ce fut Chantecler. Cette pension en planches, construite par le père de Madame Dourthe, née Brice, sur un terrain littoral concédé par Léon Lesca.

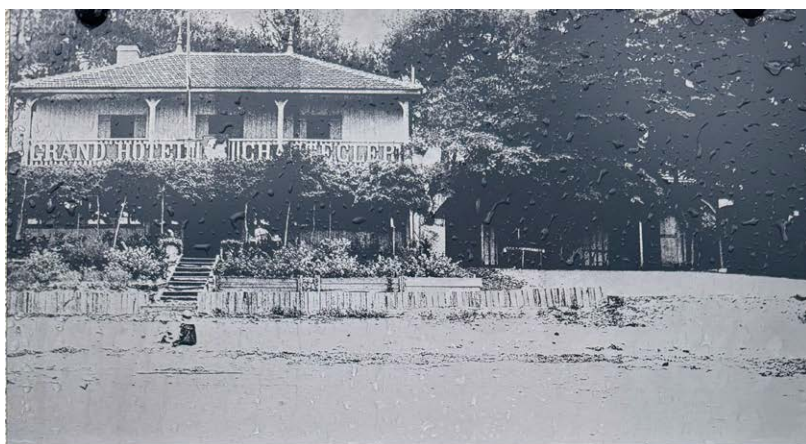
Là fut le paradis littéraire de Radiguet : «Une terre sauvage à quelques heures de train de Paris».

La période culturelle Piquey est dûment référencée, Jacques Rigaud, érudit et ancien Président de RTL en parlait comme du patrimoine même du bassin d'Arcachon.

Aussi Anne Debaumarche, ayant organisé la première grande exposition sur cette période.

Également divers universitaires, dont Claude Arnaud, biographe de Jean Cocteau.

*Denis Blanchard-Dignac, Président de l'Académie du Bassin*



RAYMOND RADIGUET  
(1903 - 1923)

Il écrit à l'ancien hôtel Chantecler de Grand Piquey, « une presqu'île encore sauvage à quelques heures de Paris par le train », une partie de ses deux romans :  
Le Diable au corps (été 1921) et Le Bal du comte d'Orgel (été 1923).

En 1916, le peintre André Lhote et son épouse Marguerite, le sculpteur Jacques Lipchitz et l'écrivain Jean Cocteau projettent de créer une « académie pluridisciplinaire à ciel ouvert » autour de la « pension de planches » tenue par Madame Dourthe (née Brice).

Cette parenthèse artistique connue sous le nom de « Période Piquey » voit séjourner à l'hôtel Chantecler :

Georges Auric, Pierre Bertin, Jean Cocteau, Jean Fayard, François de Gouy d'Arsy, Russell Greeley, Raymonde Heudebert, Valentine et Jean Hugo, Jacques Lipchitz, Marguerite et André Lhote, Marcelle Meyer, Suzanne et Charles Peignot, le prince Firouz Mirza (ministre des Affaires étrangères du Shah de Perse), Bolette Natanson, Raymond Radiguet, Marcel Raval et Auguste Wilden (consul général de France à Shanghai).

**Plaque dévoilée le  
12 décembre 2023 devant  
la Résidence Chantecler**

# L'après-tempêtes et ses impacts sur la filière ostréicole

Les conséquences directes de l'épisode des 4 tempêtes de fin-octobre/début novembre sont rappelées en page 18. Elles ont été accompagnées par une pluviométrie dont on dit qu'elle est exceptionnelle : 512 mm d'eau au m<sup>2</sup> entre le 15 octobre et le 15 décembre, soit trois fois la pluviométrie habituelle. 1171 mm d'eau en 2023 au Cap Ferret, année la plus pluvieuse depuis 25 ans. À comparer au 627 mm d'eau de 2022.

Dès le 11 novembre, par l'intermédiaire d'Yvonne ROSSI, présidente de Gujan-Mestras environnement, la COBAS et le SIBA ont été alertés de dysfonctionnement dans les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées : « Les services se mobilisent 24H/24 pour répondre à toutes les sollicitations en les priorisant bien entendu. Des milliers de contrôles (plus de 3000/an) de la qualité des raccordements au réseau de collecte sont réalisés tous. La situation actuelle échappe à tout contrôle... Le réseau de collecte des eaux usées possède plus de 70 000 accès (non étanches) au niveau de la voirie. Donc, plus il y a de zones inondées, plus il y a des entrées d'eau de ruissellement dans le réseau ».

L'Agence Régionale de Santé (ARS), qui est chargée des contrôles sanitaires, informait la Préfecture d'un nombre très important d'intoxications alimentaires dont certaines, nécessitant une hospitalisation. Sur ces données, la Préfecture interdisait, le 27 décembre, la vente des coquillages et des huîtres du Bassin d'Arcachon. C'est le SIBA qui a la compétence Eaux Usées/Eaux Pluviales. Suite à des alertes, notamment en 2021, le SIBA réalise, chaque année, d'importants travaux au niveau des réseaux d'eaux (plus de 18 millions d'euros chaque année), notamment par la réalisation de bassins de rétention et le changement des tuyaux. Cela n'est pas suffisant pour le Nord-Bassin. « cela a amené le SIBA à s'interroger sur le problème récurrent des réseaux des eaux de pluie et des eaux usées avec l'urbanisation importante ». Le nouveau SCOT devra en tenir compte.

Cela a amené plusieurs Associations (Défense des eaux du Bassin, la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon CEBA, la SEPANSO...) à déposer une plainte. Une enquête a été ouverte par le Parquet pour « écocide ». Parallèlement, la profession ostréicole s'interroge sur les actions à mener et a organisé auprès de ses membres, un référendum. Ils ont choisi la procédure de référé expertise et, ainsi, demander individuellement réparation aux responsables.

La Députée Sophie PANONACLE a déclaré : « Il faut tout faire pour éviter que ces catastrophes ne se reproduisent et assurer l'avenir de la filière conchylicole ». Le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), dont elle préside le Bureau, vient de créer un groupe de travail au plan national.

Localement, il est nécessaire que l'État, les Collectivités Territoriales, le SIBA, l'Agence de l'Eau, les Professionnels, les Experts et les Associations... se retrouvent pour travailler ensemble sur ce problème. Il serait logique de le faire dans le cadre du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon.

Parmi les nombreuses questions qui se posent aujourd'hui, il y a celle de la PREVENTION : Pourquoi a-t-il fallu qu'il y ait des intoxications alimentaires avérées pour interdire ensuite la vente des coquillages et des huîtres ? Fort heureusement, il semble qu'il n'y ait pas eu de cas TRES grave. Dans le cas contraire, il n'y a aucun doute que la filière ostréicole aurait été affectée encore plus profondément et de manière durable.

Il est en effet surprenant que la Préfecture ait pris la décision d'interdire la vente des coquillages et des huîtres sur la base d'intoxications alimentaires liées à la présence de norovirus (noV) dans les huîtres, signalées par l'ARS. Apparemment, les informations fournies à la Préfecture par les acteurs en charge de la surveillance régulière de la qualité des milieux aquatiques (dont les eaux du Bassin d'Arcachon) avaient été insuffisantes pour justifier cette interdiction. La procédure de PREVENTION semble ne pas avoir fonctionné, ou insuffisamment.

Pour essayer de comprendre la situation, il faut rappeler que la surveillance microbiologique réglementaire des milieux aquatiques s'appuie, aujourd'hui, essentiellement sur le suivi de la présence d'Escherichia Coli (bactérie d'origine fécale) dont le niveau de concentration traduit une contamination du milieu. Malheureusement, un niveau élevé en E. Coli ne signifie pas systématiquement une présence importante de noV. Ajoutons que ces derniers comprennent plusieurs variétés dont certaines sont toxiques et d'autres pas, et que les techniques actuelles ne permettent pas de les distinguer. En clair, le système actuel de surveillance de la qualité du milieu n'est pas pleinement adapté pour la détection des noV et la prise de décisions de nature réglementaire (interdictions éventuelles). Il convient cependant de souligner que des recherches scientifiques sont en cours sur ce sujet.

PALCF s'efforcera, dans un prochain bulletin, d'apporter un éclairage plus complet sur la surveillance des milieux aquatiques (procédures, acteurs, limites et difficultés, etc.).

Cependant, indépendamment des procédures de surveillance et de leurs limites actuelles, il est impératif de mettre en place, rapidement, un plan d'urgence de réalisation de travaux pour réduire considérablement les risques de contamination des eaux du Bassin et y préserver notre filière ostréicole... C'est à l'ordre du jour.

A suivre...



# Comité de suivi des Associations

du 8 décembre, conseil municipal du 21 décembre, vœux de la Municipalité

8

## **1. MOBILITÉ**

- mise en place en septembre 2024 du PDMS
  - plan de mobilité simplifié en Nord-Bassin.
  - arrivée provisoire du bus du cœur de la métropole à Lège-bourg
  - transfert en mini-bus jusqu'à La Pointe
- dès le choix du délégataire de transport de la ligne urbaine Lège-bourg-La Pointe, mise en place d'une concertation pour déterminer les arrêts et les fréquences
- plans de circulation modulée tenant compte des saisons été-hiver.
- auto-stop encadré par la mise en route d'un logiciel spécialisé permettant d'identifier transporteurs et transportés
- apaisement de la vitesse (zones à 50 et 30 km/h)
- renforcement en 2024 des voies vertes par la liaison Port de La Vigne/ Entrée du Ferret

## **2. AMÉNAGEMENTS**

- travaux plage de l'horizon :
  - reprofilage de la dune nécessaire compte tenu du recul du trait de côte et de l'érosion
  - relocalisation du poste de secours et de la station du petit train pour les mêmes raisons
  - aménagement de l'accès à la plage
  - mise en place de déplacements «doux»
- inauguration de l'école de musique à Lège au printemps
- lancement des travaux de l'école de danse et de la Maison des Jeunes à Lège
- restructuration et modernisation du foyer Alice Girou
- réhabilitation du château d'eau du Cap Ferret
- travaux de désimperméabilisation des sols.

## **3. URBANISME**

- approbation du SCOT
- lancement des modifications du Plan Local d'Urbanisme pour mise en conformité avec le SCOT
- suivi des permis de construire notamment Hôtel « Villa Colette», Îlot Frédélian, Résidence de tourisme, Super U...

## **4. LOGEMENT**

- choix de l'opérateur pour les logements sociaux prévus)
- livraison de 60 logements sociaux sur trois sites à Lège en 2024
- pérennisation en 2024 des hébergements pour saisonniers aux Sables d'Or
- poursuite des négociations avec le Ministère des Finances pour «les Grépins»
- études et mise en place de bail longue durée pour faciliter l'accession à la propriété sur terrains communaux
- mise en place d'une surtaxe pour la taxe d'habitation des résidences secondaires, qui sera affectée au financement des achats de fonciers destinés aux logements sociaux
- mise en place d'une procédure pour la location saisonnière.

## **5. AFFAIRES MARITIMES**

- construction d'un ponton et d'une cabane pour la SNSM au nord de l'entrée du port de La Vigne
- compétence du transport maritime à la Région avec appel d'offres pour choix d'un opérateur
- programme de nettoyage des friches ostréicoles avec préservation de la plage publique
- préservation des zoostères : continuation des actions prévues par le Parc Naturel Marin
- suite aux cinq tempêtes, constatations de l'érosion, du recul du trait de côte, des submersions et suites à envisager (notamment les Américains et Mimbeau sud).



## CHANTIERS OUVERTS EN 2024

### **AVEC LA MUNICIPALITÉ**

- Le Plan Local d'Urbanisme PLU
- Le suivi des Permis de Construire
- La Publicité Urbaine
- Les problèmes du quotidien et plus globaux (trait de côte, érosion, submersion, eaux pluviales inondations...)
- Le devenir des 44 hectares

**AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES** de Lège-Cap Ferret : usagers, associations de quartiers, associations environnementales et du cadre de vie, éducation, animation et culture...

### **AVEC LA COBAN** (Communauté d'Agglomération nord-bassin)

- Mise en place du Plan Mobilité Simplifié
- Mise en place de la collecte des bio-déchets
- Déchetterie de La Vigne
- Dossier Eau Potable et le délégataire AGUR pour Lège Cap-Ferret

### **AVEC LE SYBARVAL** (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre)

- Suivi du SCOT
- Intégration du Plan Climat Energie de la Région Nouvelle Aquitaine

### **AVEC LE PNBA** (Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon)

- Suivi du Plan d'Actions 2024 : zoostères, friches ostréicoles, Autorisation d'Occupation du Territoire Maritime, Travaux, police environnementale, patrimoine et éducation...

### **AVEC LE SIBA** Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

- Traitement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales
- Travaux maritimes
- Suivi de la qualité des eaux du Bassin

**AVEC LES ASSOCIATIONS** du cadre de vie en grande majorité : BETELGEUSE, BIONAV, CAPTERMER, SONS d'AVRIL, CDROM, LES QUINCONCES, les AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN, Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch, l'Association Scientifique d'Arcachon (Musée-Aquarium), l'Académie du Bassin d'Arcachon, PAYSAGE DE FRANCE ...

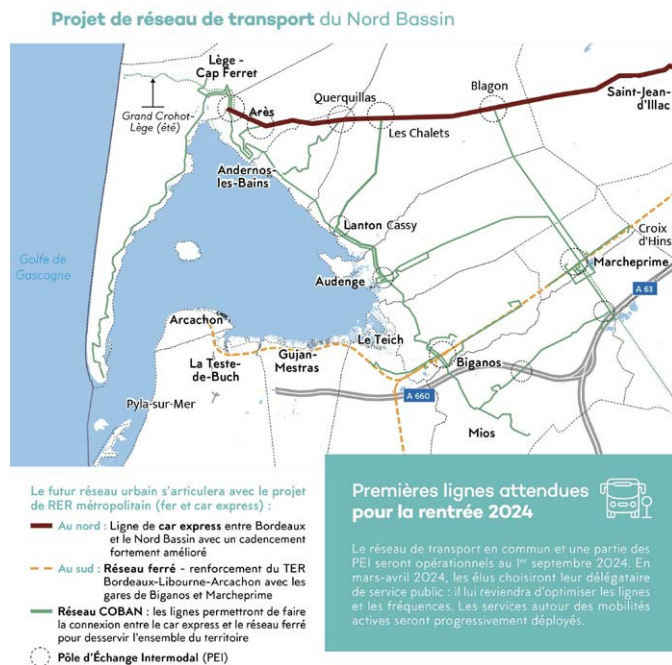
**CONTACT PERMANENT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT** : Sous-Préfecture et DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer...Participations aux COCOAS Comité de Concertation et de Suivi : PPRL Plan de Prévention des Risques Littoraux, PPRSM Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine, PPRIF Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt

### **VEILLE PERMANENTE AVEC L'ASSOCIATION GUJAN-MESTRAS ENVIRONNEMENT.**

Qu'Yvonne ROSSI soit ici particulièrement remerciée.

# PDMS : Un Réseau de transport en commun

Le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) du Nord Bassin a été voté lors du conseil communautaire du 27 juin 2023. Ce PDMS facilitera les trajets du quotidien et veillera à préserver l'environnement sur notre territoire en encourageant l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture.



## Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024, les bus du futur réseau local de transports en commun sillonneront le Nord Bassin.

Des dessertes régulières permettront aux habitants du territoire de passer d'une mobilité subie à une mobilité choisie. Regroupant les huit communes d'Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège Cap-Ferret, Marcheprime et Mios, notre secteur attractif d'environ 72 000 habitants éprouve divers problèmes de mobilité : surreprésentation de la voiture (80 % des déplacements locaux), congestion des grands axes pendant les week-ends et les vacances estivales, etc. A cela, s'ajoutent des faiblesses spécifiques comme l'absence de véritable réseau de transports collectifs sur le territoire.

C'est pour répondre de manière satisfaisante à ces divers défis et à l'évolution des besoins des usagers que la COBAN, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis 2018, a engagé dès 2021 l'élaboration d'un Plan De Mobilité Simplifié. Cet outil a été instauré par la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

**La COBAN va investir 12,6 millions d'euros sur les infrastructures pour mener à bien cet ambitieux projet attendu par les habitants.**

## UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE MODES DE TRANSPORT

Le PDMS du Nord Bassin repose sur une stratégie à long terme structurée autour de trois axes principaux.

Le premier consiste à **développer l'accessibilité et l'intermodalité** dans ce périmètre : Cela passe par la mise en place d'un **réseau complet de transports en commun** opérationnel à la rentrée 2024.

La nouvelle offre s'articule autour du projet de RER métropolitain avec au Nord la ligne de car express entre Bordeaux et le Nord du Bassin (avec un cadencement fortement amélioré) et au Sud, l'axe ferré avec les gares de Biganos et de Marcheprime qui bénéficieront d'un renforcement de l'offre (augmentation de la fréquence des trains de la ligne Libourne-Arcachon).

Ces deux axes structurants seront complétés par **trois lignes de rabattement du réseau COBAN** qui auront pour principal objectif de répondre aux déplacements des actifs du territoire.

Le nouveau réseau inclura également **neuf lignes urbaines** conçues pour assurer des dessertes fines inter et intra-communales dont les lignes du littoral (entre Lège bourg et Mios par la RD 3).

# un et des déplacements plus vertueux

Le réseau desservira plusieurs **Pôles d'Échanges Intermodaux (PEI)** qui constitueront de véritables espaces de services dédiés à la mobilité. Le plan prévoit ainsi **sept PEI sur les axes structurants** et **quatre PEI de proximité** afin d'optimiser le report modal et ainsi mieux répartir les flux sur d'autres modes de transport que la voiture.

## FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Il s'agit du second axe majeur du PDMS.

Il prévoit notamment la poursuite des **aménagement cyclables et piétons** pour sécuriser davantage les usages alternatifs à la voiture.

Dans le même but, les PEI proposeront de **nombreux services** associés aux pratiques des mobilités alternatives (covoiturage, stationnements vélos sécurisés, bornes de recharge, vélos en libre-service, etc).

## PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS DÉCARBONÉS

Le troisième objectif majeur du PDMS consiste à **encourager les pratiques des mobilités aux impacts limités** sur l'environnement.

Cela passe par l'accompagnement des acteurs économiques dans leur transition vers des modes de déplacement plus vertueux. Il s'agit aussi de sensibiliser les usagers grâce à des animations innovantes sur les mobilités alternatives.

## DES TARIFS INCITATIFS ET INCLUSIFS

Le PDMS est également l'occasion de mettre en place une politique tarifaire adaptée aux besoins et aux profils des différents usagers. La COBAN proposera des tarifs très attractifs pour les **jeunes** et a également pensé aux **usagers à revenus modestes**, quel que soit leur âge, via la **tarification solidaire**. L'agglomération souhaite aussi développer une offre spécifique pour les **salariés** et les **saisonniers** du territoire. De même, **touristes et locaux** bénéficieront de tarifs ciblés. L'achat de tickets et de Pass sera particulièrement aisé via l'application Modalis.

La politique tarifaire couvrira toutes les fréquences de déplacement : **voyages occasionnels, réguliers, pass mensuels et annuels**.

## BIENTÔT UN APPEL À CANDIDATURES POUR DÉSIGNER L'EXPLOITANT

La gestion du futur service de transport passera par une procédure de Délégation de Service Public qui permettra de désigner le futur exploitant du réseau de transport du Nord Bassin. Ainsi, une phase candidatures démarrera mi-juillet 2023 suivie d'une phase offres qui débutera en septembre 2023.

### Versement Mobilité : à quoi sert-il ?

Concernant à la fois les entreprises et les collectivités, cette contribution permettra l'instauration d'une nouvelle mobilité sur le Nord Bassin.

Le versement Mobilité est une contribution des établissements privés et publics employant au moins 11 salariés pour le financement des transports en commun et tout investissement et fonctionnement de services et d'actions des mobilités. Cette contribution devient obligatoire sur le Nord Bassin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce taux du Versement Mobilité sera de 0,8 % de la masse salariale des entreprises et des collectivités concernées. Cette mesure s'avère nécessaire afin de garantir la mise en circulation des bus dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le nouveau réseau de transport a été conçu de manière à assurer la desserte régulière de nombreux pôles d'intérêt, en particulier les zones économiques et les bassins d'emploi. Il doit faciliter les déplacements domicile-travail et constituer une réponse efficace aux problématiques d'employabilité du Nord Bassin.

**Nous suivrons avec une particulière attention la mise en place de la ligne urbaine bourg de Lège/La Pointe : arrêts, cadencement, saisonnalité, type de véhicules, tarification... N'hésitez pas à nous interpeller .**

# Bi-centenaire Forêt des sables

12

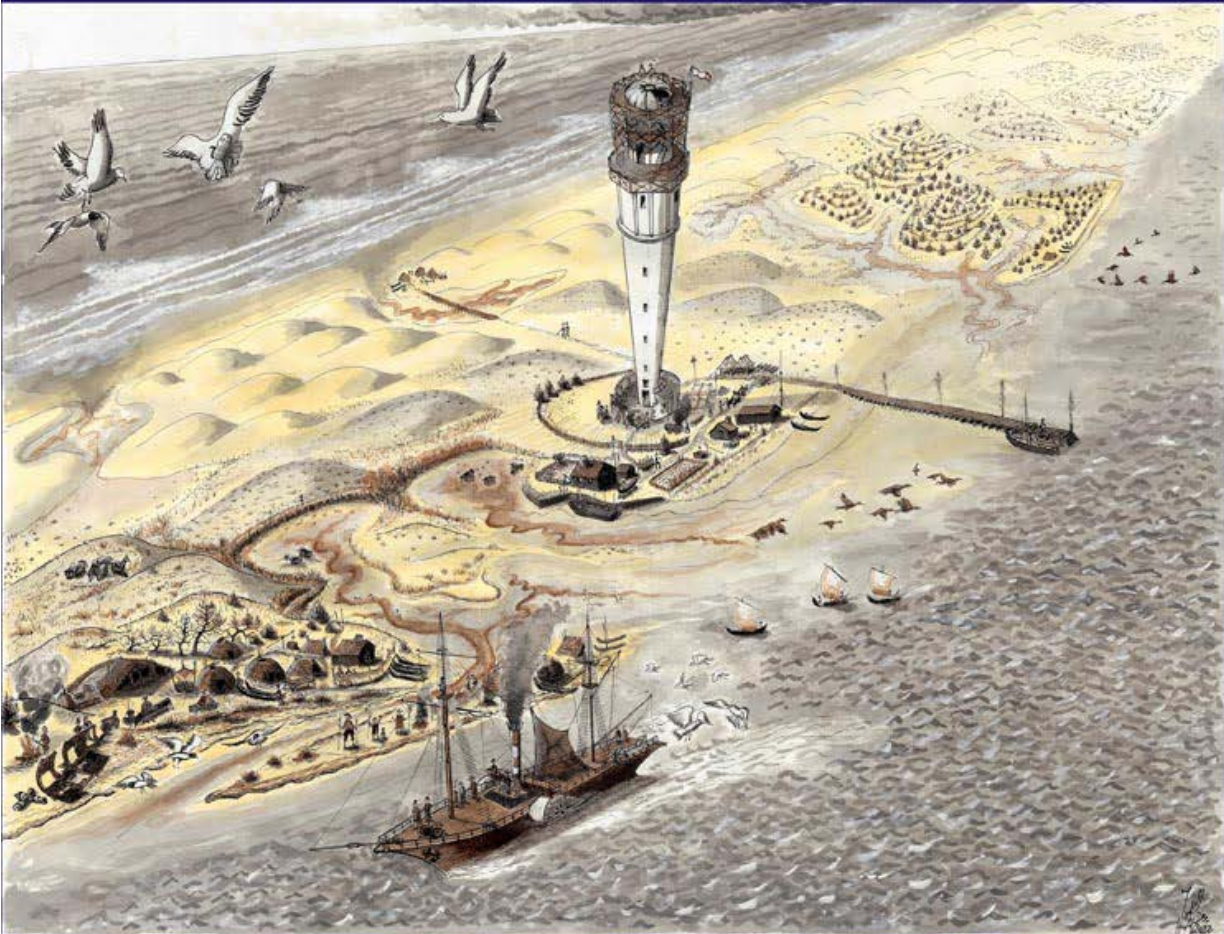
Sous l'égide du Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon - Val de L'Eyre

**LÈGE CAP-FERRET**

**BICENTENAIRE**  
**LA FORÊT DES SABLES**

**NAISSANCE D'UN NOUVEAU MONDE**

**Exposition** : 8 au 23 avril : Salle des Mariages, Lège bourg et Office de Tourisme, Claouey  
**Conférences** : La Halle, Lège bourg ; La Forestière, Cap-Ferret ; Cabane du Résinier  
**Animations** : 15 - 16 avril : Maison forestière de Grand-Piquey : bateaux traditionnels, expositions artistiques et culturelles, four à goudron  
**Visites** patrimoniales guidées



**LÈGE CAP FERRET**

**Office National des Forêts**

**Office de Tourisme de Lège-Cap-Ferret**

**Conservatoire des Landes de Gascogne**

**LA TESTE**


**Cap Ferret**

**ASYNPRO**

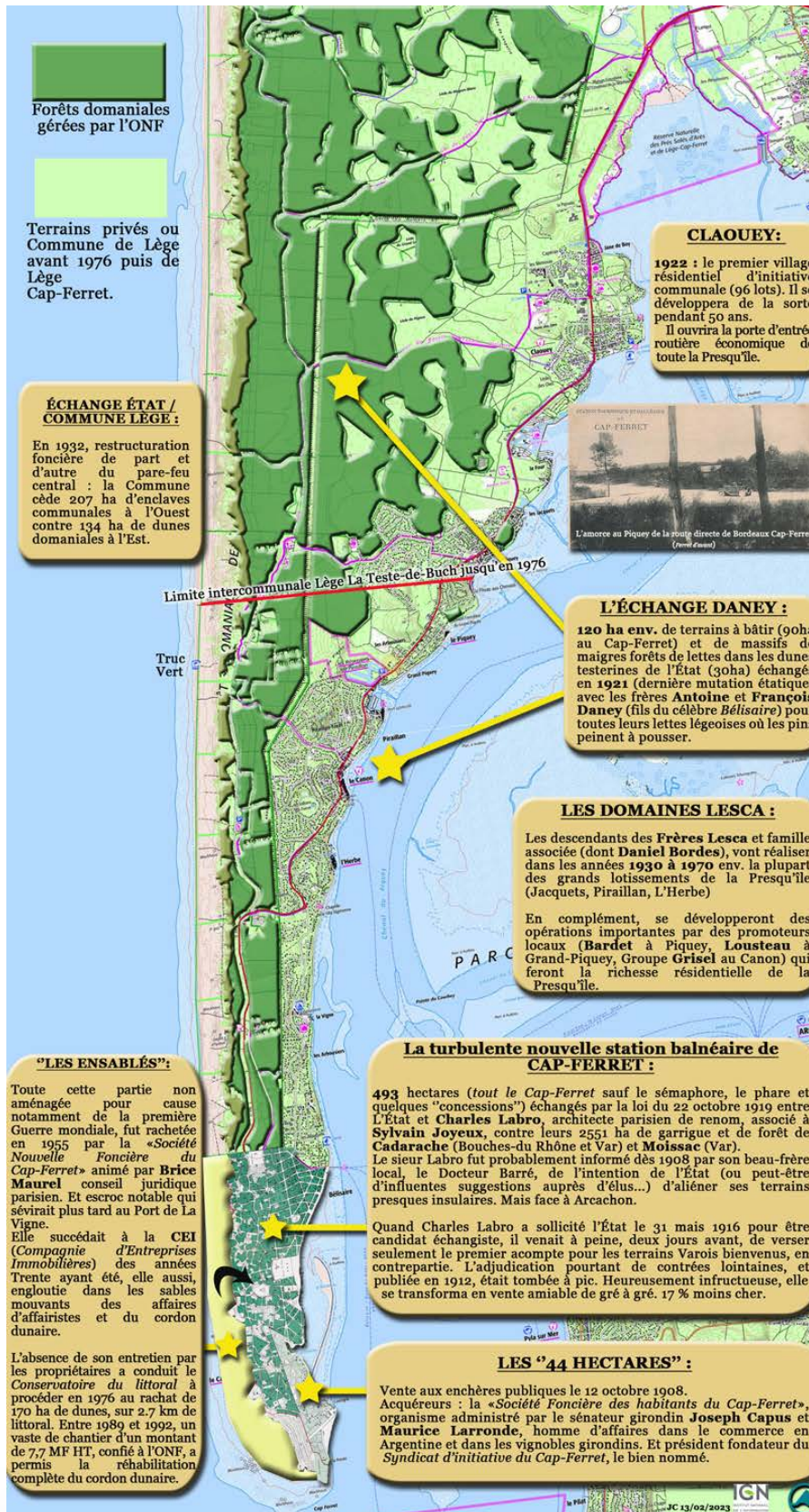
**Verigoud**

**TV CAP FERRET**

**VUES DU CAP**



# Naissance d'un nouveau monde



Origine : Conservatoire patrimonial du Bassin d'Arcachon - Val de Leyre

# Révision du PPRL (Plan de Prévention des Risques du Littoral) de

## COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU COCOAS DU 4 JUILLET 2023

PALCF est impliqué dans le suivi de ce dossier très important et à ce titre nous informons régulièrement nos membres de son évolution. Le présent article fait suite à ceux publiés dans les précédents bulletins n°95 de janvier 2021, n°96 de juillet 2021 et n°99 de janvier 2023

(Philippe LEMERCIER)

### 1 | Rappel de la justification de la révision du PPRL de Lège Cap Ferret :

La Commune de Lège Cap Ferret (LCF) est couverte par un PPRL portant sur les aléas de migration dunaire et de recul du trait de côte depuis 2001. Un PPRL a pour objectif principal d'identifier les risques prévisibles constituant une menace pour la population et les biens. Une révision devient nécessaire dès lors que la prévision des risques peut être modifiée par de nouvelles connaissances sur les aléas ou par une modification importante du milieu depuis la mise en place du PPRL initial.

Ces deux points pouvaient justifier à eux seuls la révision du PPRL de LCF de 2001. Cependant, d'autres éléments militaient également pour cette révision :

- Le PPR-SM (Submersion Marine), portant sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon a été approuvé en 2019. Les aléas liés à la submersion marine et ceux à l'érosion étant intrinsèquement liés, il était cohérent de réviser les deux PPR approximativement en même temps.
- Un nouveau guide méthodologique a été publié en 2014 fixant un nouveau cahier des charges pour l'élaboration d'un PPRL.
- Et enfin, le PPRL de 2001 ne couvrait pas la totalité du littoral de la commune de LCF, notamment la façade interne au nord de Bélisaire.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé, par arrêté préfectoral du 12 février 2019, de réviser ce PPRL.

### La FINALITÉ du nouveau PPRL

- Evaluer les scénarii les plus probables d'évolution de recul du TRAIT DE CÔTE et de MIGRATION DUNAIRE à l'horizon 2120 (à 100 ans).
- Produire les documents cartographiques correspondants.

Cette révision devrait entraîner une adaptation et une modification du zonage réglementaire concernant notamment le classement en zone dite « inconstructible ». Il représente donc un enjeu majeur.

### 2 | La Méthodologie suivie, le calendrier et les principaux acteurs :

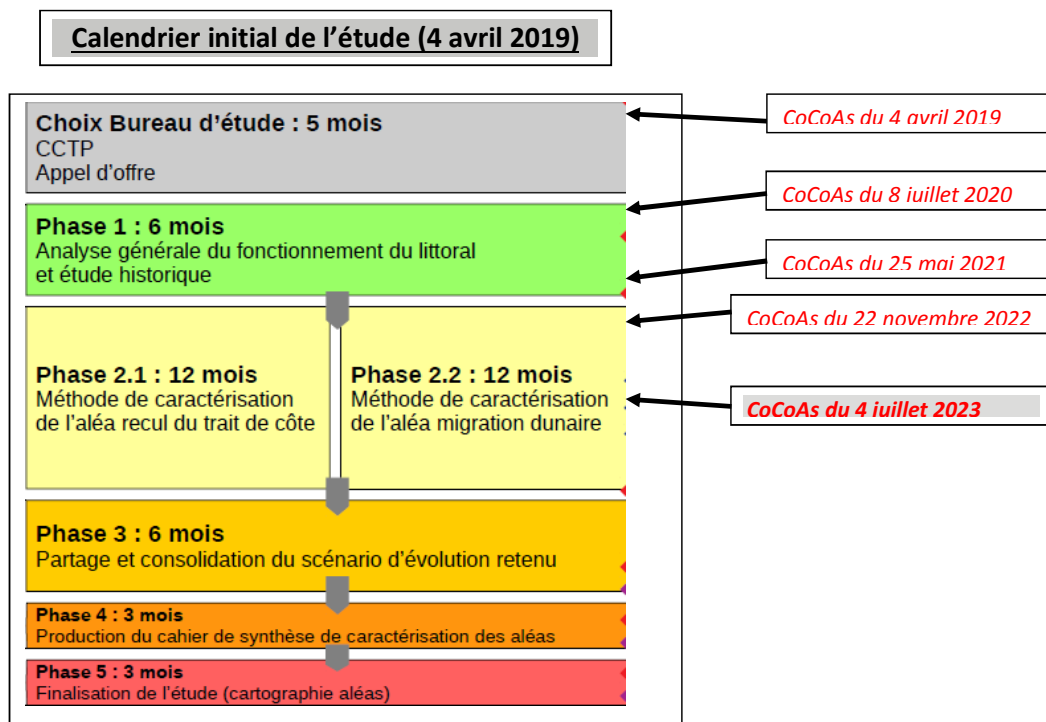
La révision du PPRL est menée par le bureau d'études CREOCEAN pour le compte de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Risques et Gestion de Crise). Les principaux acteurs sont notamment :

- L'Etat qui prescrit la révision et instruit le dossier (via la DDTM), le BRGM qui assiste techniquement les services de l'Etat et contrôle la qualité des études, CREOCEAN qui conduit les études d'aléas et produit les documents, un Groupe de Travail spécifique pour les analyses sur les aléas.
- Le CoCoAs (Comité de Concertation et d'Association) qui comprend une trentaine de membres avec des

# Lège Cap Ferret

représentants de l'Etat (Préfecture et DDTM), de la Mairie, des Collectivités (Région et Département), du Parc naturel Marin, des acteurs économiques du territoire et des associations locales dont PALCF. Il est chargé du suivi de la procédure de révision du PPRL et se réunit à l'occasion de chaque phase importante.

La méthodologie suivie comprend 5 phases (cf. tableau ci-après) d'analyse des études, de méthodologie, d'explication, de production, puis de finalisation des documents cartographiques. L'opération a commencé début 2019 (arrêté préfectoral de février 2019) et elle devrait s'étaler théoriquement jusqu'en 2025.



Les réunions du CoCoAs :

- 1<sup>ère</sup> réunion le 4 avril 2019 dans le cadre de la préparation de cette révision.
- 2<sup>ème</sup> réunion le 8 juillet 2020 (cf. notre article dans le bulletin n° 95), sachant que le Bureau d'études en charge du dossier, CREOCEAN, a été retenu en novembre 2019 et que l'opération a été officiellement lancée en janvier 2020.
- 3<sup>ème</sup> réunion le 25 mai 2021 (cf. notre article dans le bulletin n° 96) à l'issue de la Phase 1 qui visait à une compréhension la plus complète possible du fonctionnement du littoral (évolution du trait de côte et migration dunaire). A cette occasion, CREOCEAN a fait une présentation orale détaillée du travail réalisé et des premières conclusions. Un rapport technique complet de cette Phase 1 (Rapport et annexes) a ensuite été rédigé et diffusé, en juin 2022, auprès des membres du CoCoAs, pour avis et commentaires.
- 4<sup>ème</sup> réunion le 22 novembre 2022 (cf. notre article dans le bulletin n° 99) sur :
  - Le Rapport de Phase 1
  - L'état d'avancement des travaux de la Phase 2 (scenarii d'aléas)
  - Calendrier de la suite de la procédure

- 5<sup>ème</sup> réunion le 4 juillet 2023 (cf. le présent article dans le bulletin 101) sur l'état d'avancement de la Phase 2 et plus particulièrement sur les premières évaluations des aléas du retrait de côte à l'horizon 2120 (les évaluations sur la migration Dunaire n'étaient pas encore disponibles).

# Révision du PPRL

## (Plan de Prévention des Risques du Littoral) de

16

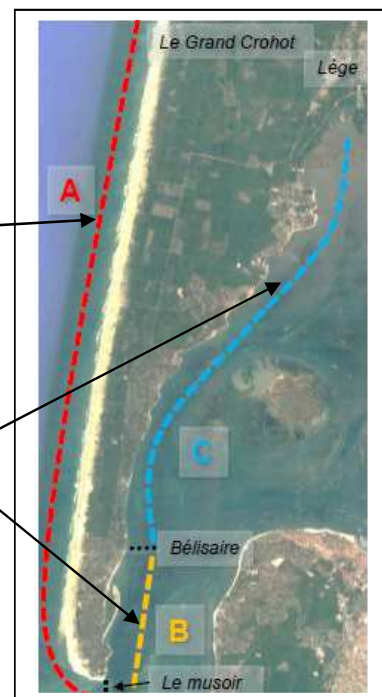
### 3 | Synthèse PALCF sur les évaluations préliminaires présentées le 4 juillet 2023 :

#### 3.1 | L'aléa considéré :

A ce stade de l'étude, les premières évaluations présentées concernent le recul du TRAIT DE CÔTE. La MIGRATION DUNAIRE sera présentée ultérieurement.

#### 3.2 | Les zones considérées : Les 3 grands secteurs

- La façade océanique (A)
- L'embouchure interne (B)
- La façade interne du bassin (C)



#### 3.3 | Éléments considérés parmi les incertitudes majeures

- Élévation du niveau de la mer :

Le scénario considéré est de **+ 86 cm pour la période 2010-2120**. Il traduit l'échec des politiques d'atténuation (notamment pour les énergies fossiles) et la continuité des tendances.

- La prise en compte des ouvrages de protection (notamment pour la zone des 44 ha) :

Constat de base :

- L'expertise CEREMA (2015, 2018) a mis en évidence que :
  - La présence des ouvrages a entraîné une modification de la bathymétrie remettant en cause leur stabilité.
  - Les ouvrages n'ont pas assuré une protection homogène (effondrements et affouillements localisés).
  - Les ouvrages ne sont pas toujours construits dans les règles de l'art.
  - Les ouvrages sont en état moyen à mauvais.
- Les désordres susceptibles d'affecter les ouvrages sont à considérer comme imprévisibles, brutaux et amples dans leurs conséquences
- La stabilité/pérennité des ouvrages n'est pas assurée à moyen terme

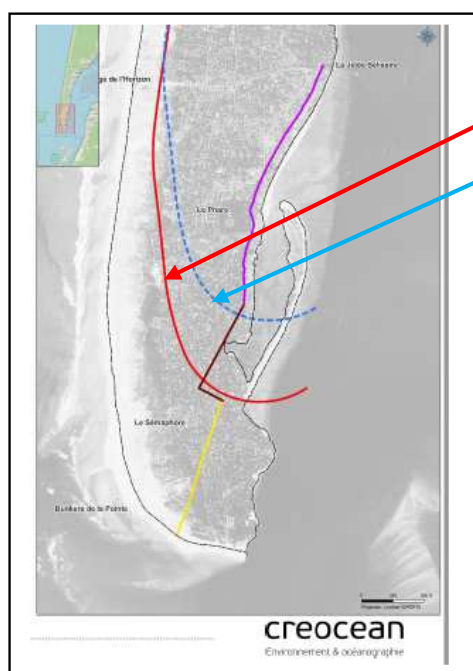


# Lège Cap Ferret

## Hypothèse considérée : **Une DEGRADATION PROGRESSIVE DES OUVRAGES**

- 2020-2040 (20 ans) : Continuité des modes de gestion et du maintien des ouvrages
- 2040-2050 (10 ans) : Dégradation progressive des ouvrages (rééquilibrage de la position du TdC)
- 2050-2120 (70 ans) : Libre évolution du trait de côte

### 3.4| Evaluations du RETRAIT DE CÔTE à l'horizon 2120 à ce stade de l'étude :



**Hypothèse A** : Continuité du cycle des passes

**Hypothèse B** : Continuité de la phase érosive (Nahon)

Reste encore à produire en Phase 2 :

- Evaluation du retrait de côte pour la façade interne du bassin
- Evaluation de la migration dunaire

Comme on peut le voir, sur la base des hypothèses considérées par CREOCEAN, les évaluations montrent un recul important du trait de côte avec, à l'horizon 2120, une disparition de la partie sud de la presqu'île, de la Pointe jusqu'à la base du Mimbeau.

**NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DE LA SUITE QUI SERA DONNÉE À CE DOSSIER PPRL...**

### 1 | ORDRE DU JOUR :

- Approbation de l'Ordre du Jour
- Validation du CR du Conseil de Gestion du 22/06/2023
- Information sur les tempêtes de cet automne
- Information sur le bilan des opérations de réhabilitation des friches ostréicoles
- Information sur la convention-cadre pour la réhabilitation des friches ostréicoles
- Avis
- Modalités d'attribution de concours financiers
- Information sur les projets en cours et commissions
- Questions diverses

### 2 | LES PRINCIPAUX POINTS ÉVOQUÉS :

- **Les tempêtes de cet automne** : Bilan sommaire présenté par la DDTM

4 tempêtes ont frappé la côte aquitaine et notamment le Bassin d'Arcachon: Aline les 20-21 octobre, Céline les 27-29 octobre, Ciaran les 1-3 novembre et Domingos les 4-6 novembre. Outre leur grande intensité (des vents de 150 km/h ont été relevés sur le littoral), on doit noter que ces 4 événements se sont succédés en seulement 2 semaines.

La tempête Aline n'a pas été la plus violente mais le vent de sud a provoqué de nombreux dégâts avec environ 200-250 ruptures de mouillage, surtout sur la commune de Lège Cap Ferret. Plusieurs bateaux ont malheureusement sombré. A ce stade du bilan, il semble qu'il n'y a pas de différence de fiabilité entre les mouillages traditionnels et les mouillages écologiques actuellement testés sur le Bassin.

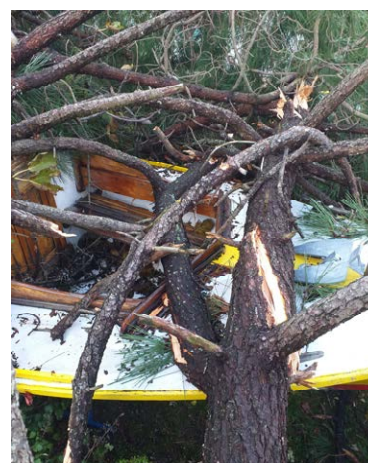
Le banc d'Arguin a subi une forte érosion et les parcs ostréicoles présents sur place ont été durement impactés : la Conche Sud a disparu et de nombreux parcs ont été soit partiellement détruits, soit « rayés de la carte ».

De nombreuses chutes d'arbres ont été observées et certains villages ostréicoles ont été partiellement « noyés » (exemple du Four).

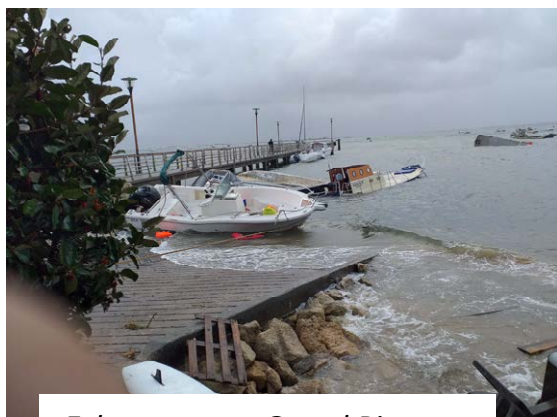
Environ 24000 foyers ont été privés d'électricité temporairement.



*Chute de pins au Canon*



*Pinasse sous les pins (Canon)*



*Echouages au Grand Piquey*



*Barge ostréicole coulée au Grand Piquey*



*Echouages au pied de la dune du Truquet*



*Sécurisation de la plage du Truquet*

#### • **Concours financiers (non exhaustif) :**

Le conseil de gestion a voté favorablement à plusieurs demandes de subvention, notamment :

- o Soutien au projet Refona 2 porté par le Capena (subvention de 20 000 euros, soit 16% du montant total) : ce projet vise à poursuivre l'étude des populations d'Huître plate présentes dans le Bassin d'Arcachon. Ce travail permettra, dans un second temps, d'identifier les facteurs limitant le développement des gisements et d'envisager, le cas échéant, des actions de restauration active. Ce projet, prévu entre 2024 et 2026, dispose d'un accompagnement de 80% du Fonds vert.
- o Aires marines éducatives : une aire éducative est un petit espace naturel géré de manière participative par une classe, à partir du CE2. Outils de pédagogie active, les aires éducatives permettent aux élèves de choisir une zone sur laquelle ils veulent travailler, puis de la mettre au cœur de la réflexion et de la décision, en construisant par exemple des mesures de gestion ou de sensibilisation. Les écoles Jules Ferry et du Betey (Andernos-les-Bains), avec pour référent le Centre de mer, bénéficient respectivement d'une subvention de 1 728 € et de 2 320 €. Deux autres demandes de subvention sont à l'étude pour l'école du Delta (Le Teich) et l'école Saint-Thomas (Arcachon).

## 3| FOCUS SUR LE PROJET « RÉHABILITATION DES FRICHES OSTRÉICOLES »:

### 3.1 | LES OBJECTIFS GLOBAUX DU PROJET :

Environ 1000 ha de friches ostréicoles sont présents sur l'estran du Bassin (10700 ha) soit 9,3 % du total.

L'objectif du projet est de réhabiliter 75 % de ces friches à l'horizon 2034 (à 10 ans) en considérant :

- Les zones de réhabilitation, à vocation naturelle, avec un objectif d'y restaurer une vasière, avec une attention particulière sur les herbiers de Zostère naine.
- Les zones d'intervention, à vocation productive, sur des surfaces exploitées ou en friches avec l'objectif d'y réinstaller une activité ostréicole.
- Certaines zones dont la vocation reste encore à définir (+ -300 ha).

### 3.2 | SITUATION ACTUELLE :

Dans le cadre de cet objectif de réhabilitation à terme des 1000 ha, 3 chantiers expérimentaux de réhabilitation ont été menés par le SIBA, depuis 2018, sur un total de 190 ha (avec accompagnement technique par le PNMB). Les objectifs étaient de tester différentes techniques de réhabilitation (rapatriement à terre de tous les déchets anthropiques hors sédiments et coquilles et broyage des coquilles sur place) et de mesurer l'impact environnemental de ces travaux.

- 1 aux **Jacquets** sur 27 ha.
- 1 sur le **banc du Bourrut** sur 42 ha.
- 1 sur le **banc du Tes et de Moussettes** sur respectivement 62 et 58 ha.

A l'issue de ces 5 années, un premier bilan provisoire a été fait qui a permis de :

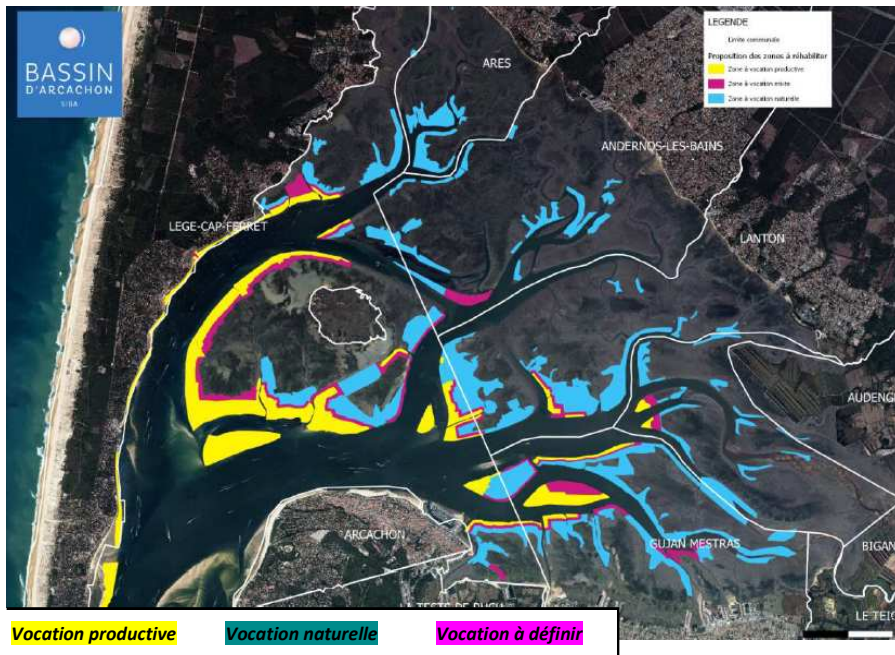
- Consolider les faisabilités techniques et financières des modalités d'intervention,
- Définir les modes opératoires à favoriser selon les caractéristiques des friches,
- Définir les modalités de suivi scientifique à privilégier pour les réhabilitations à vocation naturelle et celles à vocation productive.



### 3.3 | LES PROCHAINES ÉTAPES :

Sur la base des résultats expérimentaux obtenus sur les 3 sites précisés ci-dessus, il convient maintenant d'organiser les actions pour les 10 années à venir. Cette organisation passe nécessairement par l'obtention des autorisations « environnementales » et par la formalisation de type « contractuel » des relations entre les acteurs du projet.

- La **demande d'autorisation environnementale** relative au projet a été présentée au conseil de gestion pour avis conforme. Cette demande d'autorisation, prévue pour dix ans, précise la localisation possible des futurs chantiers, le calendrier de programmation, les modalités d'intervention possibles et les suivis environnementaux qui seront mis en place. Un **avis favorable a été émis en séance**, assorti de plusieurs recommandations, notamment sur les suivis scientifiques.
- Enfin, le **projet de convention-cadre relative** à ce prochain programme d'interventions associant l'État, le SIBA, le CRCAA, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le PNMB-OFB a été présenté. Sa signature est prévue en mars prochain.



Nota : A cette occasion, PALCF a rappelé la situation devant les plages publiques de LCF et notamment les plages des Américains et du Mimbeau sud.

Dans le cadre du dossier « Fiches ostréicoles » de la cote nord, il faut préserver à tout prix et même déplacer certaines AOT ostréicole (Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime) pour faciliter l'accès des bateaux et délimiter les zones exclusives de baignade.

**NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DE LA SUITE QUI SERA DONNÉE À CE DOSSIER...**

#### DERNIÈRE MINUTE : INVENTAIRE NUMÉRIQUE DES COLLECTIONS DU MUSÉE-AQUARIUM D'ARCACHON TERMINE

Les inventaires de ces collections sont archivés sur le site internet : Société Scientifique d' Arcachon

Pour l'activation cliquez sur ... « commençons la visite »

On visite les différentes «salles»

La BIBLIOTHÈQUE avec ses livres, cartes et archives historiques, les SCULTURES, les INSECTES, les MAQUETTES DE BATEAUX, L'OSTRÉCULTURE, L'ARCHÉOLOGIE, la ZOOLOGIE...

Des milliers de références. C'est tout le patrimoine d'Arcachon et du Pays de Buch qui nous est révélé. C'est extraordinaire.

**IL FAUT ROUVRIRE LE MUSÉE.**

## **DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE CABANE TCHANQUÉE :**

La cabane tchanquée aux volets rouges a été déconstruite pour des raisons de sécurité. La ville de La Teste de Buch a lancé la reconstruction à l'identique. Budget d'un million d'euros, entièrement couvert par des subventions de collectivités territoriales, du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, de la Fondation de France et de dons de particuliers. Le paysage emblématique du Bassin va perdurer.

## **UN NOUVEAU CANOT DE SAUVETAGE TOUS TEMPS POUR LA SNSM DE LÈGE CAP FERRET :**

Après une longue carrière bien remplie, le GEMA, canot de sauvetage actuel va être remplacé par une unité neuve de 17,50 M dotée d'équipements modernes et de propulsion par jets. Son entrée en service devrait avoir lieu à l'automne 2024.

Pour accueillir ce bâtiment, un nouveau ponton sera construit au nord de l'entrée du port de La vigne. Ce ponton sera également utilisé par la Gendarmerie Maritime. Une cabane sera réservée à la SNSM.

## **UN SUPER MÉTHANISEUR POUR TRAITER LES BIODÉCHETS :**

La mise en place de la collecte des biodéchets par la COBAN a pour obligation une solution pour leur traitement. La COBAN a mis à disposition d'un opérateur privé, producteur d'énergie, un terrain de 3,5 hectares à Mios pour construire un méthaniseur. Celui-ci a pour but de transformer les matières organiques en gaz méthane et engrais organiques. La capacité de traitement de l'installation est de 19 000 tonnes par an qui, outre les biodéchets collectés, pourra recevoir les déchets des centres équestres, les rebuts des restaurants et cantines, des commerces...Le gaz produit correspond à la consommation annuelle de 2 800 foyers. L'engrais produit pourra être utilisé sur 1 000 hectares de surface agricole. Ultérieurement, il est envisagé une structure de production de CO<sup>2</sup> alimentaire et d'une station de livraison de gaz pour véhicules. Voilà une bonne initiative.

Il faudra continuer pour le traitement local des déchets après recyclage dont les déchets sont traités dans les usines d'incinération de la métropole et les déchets ultimes

## **CENTRE DE SOINS DE LA LPO D'AUDENGE :**

En 2023, le centre de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux au Château de Certes a accueilli 5 041 animaux. C'est moins qu'en 2022, année des grands incendies – 5 331 animaux - Au palmarès, le hérisson d'Europe, la tourterelle turque, le pigeon bizet. Par catégorie, 3 756 oiseaux (74,5% du total, 1231 mammifères (24,4%), 54 reptiles et amphibiens (1,1 %)).

Le centre avait été créé en 2 003, après le naufrage du pétrolier Prestige.

Par ailleurs, la LPO a assuré, en septembre et octobre, une campagne de comptage journalier des oiseaux migrateurs. Cette année fut exceptionnelle par la quantité et la diversité des espèces référencées.

On note, par ailleurs, une diminution des bernaches en hibernation cet hiver sur le Bassin.

## **L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA POINTE A RECHARGÉ EN SABLE LA ZONE DUNAIRE DE LA POINTE :**

Suite au confortement du musoir de Benoit Bartherotte et après les tempêtes, l'APPCF a pris en charge le réensablement de la zone dunaire. Le problème du co-financement privé/public n'est toujours pas réglé.

## **COMMISSION ZOSTÈRES DU PARC NATUREL MARIN :**

Le Bassin d'Arcachon possède 48% des herbiers de zostères de la façade atlantique. On a constaté une régression majeure depuis le début des années 2000. Cette régression a diminué ces dernières années.

Des chantiers participatifs de replantation ont été organisés avec succès.

Des études scientifiques ont été lancées. Citons par exemple, l'étude sur la viabilité des sites de restauration ou l'étude sur les peuplements macrozoobenthiques.

Un guide de la plaisance, pour accompagner les propriétaires de bateaux pour un usage raisonné et rationnel de ces produits est préparé.

La question de l'installation de stations de lavage mécanique est posée.

A suivre.

## HARMONISATION DES PRIX DE L'EAU DANS LE NORD BASSIN :

La société AGUR a été choisie par la COBAN pour l'eau potable. La facturation selon le calibre du compteur est variable selon ce qui est consommé. L'eau est moins chère si la consommation est inférieure à 40 m<sup>3</sup> par an. Et bien plus chère si la consommation est supérieure à 150 m<sup>3</sup>. Un objectif est l'engagement de réduire le volume des fuites de 32,1%, soit 303 000 m<sup>3</sup>. L'installation de compteurs intelligents et de la télérelève sera généralisée pour la fin de l'année. Lège-Cap Ferret rejoindra le contrat commun fin 2025. Pour mémoire, la commune a un contrat direct avec AGUR depuis de nombreuses années. La société est installée sur la zone d'activités.

## UN GRAND CARÉNAGE POUR LE CHÂTEAU D'EAU DU FERRET :

Après 35 ans de bons et loyaux services, le château d'eau subit depuis le mois de décembre une rénovation intérieure et extérieure complète. La durée de l'opération est prévue pour une durée de 36 mois.- de décembre à août 2024.

C'est la COBAN (intercommunalité Nord-Bassin), en charge de l'eau potable, qui assure la charge du financement - près de 800 000 euros TTC.

## OBLIGATION DE TRI DES BIODÉCHETS :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, c'est une obligation pour chacun d'entre nous.

La COBAN va proposer un composteur pour chaque résidence avec jardin et assurer le ramassage – porte à porte ou collectif –.

Chaque ménage recevra une boîte à déchets alimentaires (30 kg par habitation et par an).

Déchets de fruits et légumes, viandes, poissons seront à mettre dans le composteur avec des matières sèches telles que des feuilles... Le compost est utilisable au bout de 6 à 9 mois.

Mise en place au Printemps après la mise en route du Méthaniseur de Mios.

## RÉNOVATION DU FOYER ALICE GIROU À LÈGE :

C'est une restructuration complète du foyer qui est engagée. Elle permettra de respecter les nouvelles normes pour ce style d'établissement qui accueille des adultes infirmes moteurs et ou cérébraux.

La commune et la population sont très attachées à cette structure bien intégrée dans la vie du village.

Le foyer permet d'accueillir des animations extérieures comme par exemple lors du dernier Cap Ferret Music Festival.

## UNE MAISON DES JEUNES À LÈGE :

Elle est co-construite avec l'avis du nouveau Conseil Municipal des Jeunes qui vient d'être élu. La commune compte actuellement 512 écoliers.

## RÉNOVATION DU SUPER U DE CLAOUEY :

La direction va tenir compte des observations justifiées et présentera un nouveau projet sans augmentation de surface. Une prochaine rencontre avec PALCF est envisagée.

## LES COMITÉS DE VILLAGES FONT LA FÊTE :

Les comités de villages, au nombre de cinq (Lège, Claouey, Piquey, Le Canon, Cap ferret) continuent leurs travaux de participation citoyenne.

À noter le succès de la "Fête de l'Équinoxe" au Ferret en septembre et de "La Patrimoniale" à Petit Piquey en novembre.

## LES VOIES VERTES S'ALLONGENT :

Après la liaison CD 106 – route du Truc Vert, c'est 1,3 km qui ont été ouverts le long du CD 106 de Patachou aux Réservoirs de Pirailan – avec un nouveau revêtement de couleur sable. Intégration au paysage réussie.

On annonce la liaison, très attendue, Port de la Vigne /Entrée Cap Ferret pour cette année.

Il restera alors à sécuriser les traversées des villages de Clouey, Les Jacquets, Petit Piquey, Grand Piquey, Pirailan, Le Canon, entrée du Ferret... Un chantier complexe qui demandera beaucoup de concertations avec tout le monde.

## COMPÉTENCE PUBLICITÉ TRANSFÉRER À LA COMMUNE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER :

L'Etat vient de transmettre la compétence publicité. C'est la commune qui doit agir directement en cas d'infractions en fonction des règles nationales et locales : enseignes, pré-enseignes, mobilier urbain, affichage...

Une lettre d'informations ou une mise en demeure sont envisagées. Nous avons constaté une dizaine d'infractions. Nous souhaitons la mise en place d'un groupe de travail.

## CAP FERRET MUSIC OPEN - 10<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU SAMEDI 17 AU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

### Concerts- Concours - Scène ouverte – Présélections

#### 1<sup>ère</sup> session d'hiver de l'académie du Cap Ferret Music Festival

Le Cap Ferret Music Open va fêter ses 10 ans en 2024. Mimosas en fleur, premiers beaux jours sur la Presqu'île : l'ambiance printanière s'accorde avec cet événement musical propice à la découverte de jeunes talents, en avant-première du Cap Ferret Music Festival. Cette édition anniversaire inaugurera également la 1<sup>ère</sup> session d'hiver de l'Académie. Salle de la Forestière, 1 rue de la Forestière, 33970 Cap Ferret

- **17 et 18 février** : Concours OPEN JUNIOR et OPEN MASTERS
- **Du 17 au 23 février** : Masterclasses flûte, piano, chant et composition
- **17 février 20H30** : CONCERT DE GALA ANNIVERSAIRE avec Maurel Endong baryton basse, Prix d'Honneur Concours Bellan 2023 et d'autres artistes
- **18 février 17H30** : CONCERT TRIO SPILLIAERT Prix Ville de Lège-Cap Ferret 2018 - 1<sup>ère</sup> partie concert des lauréats de l'Open 2024
- **19 février 16H30** : Atelier découverte piano jeune public
- **20 février 10h-13h** : Masterclasse publique flûte Julien Beaudiment
- **21 février 18h00** : Atelier découverte chant adultes \* avec Jérémy Duffau
- **22 février 18H00** : Scène ouverte amateur régionale "Viens avec ton instrument"
- **23 février 20H30** : CONCERT DES STAGIAIRES

## CAP FERRET MUSIC FESTIVAL - 14<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU SAMEDI 6 AU SAMEDI 13 JUILLET 2024

### Thématiques : 2024, année olympique : musique et sport

Hélène Berger, formée par Micheline Ostermeyer, triple médaillée olympique et pianiste concertiste, prépare une édition spéciale en son hommage : haute virtuosité - mythologie grecque - un esprit sain dans un corps sain. La semaine du festival sera rythmée comme chaque année par 7 concerts du soir, 7 concerts jeunes talents, 2 extras, 7 ateliers découverte et 12 masterclasses publiques sur les 23 kilomètres de Presqu'île. Côté postproduction, plusieurs podcasts sous la houlette de Stéphane Friederich et les films diffusés au cours de la saison 2024/2025. Les éléments clés : Confirmé :

- **OUVERTURE** : Grand concert au Mimbeau le samedi 6, finale avec feu d'artifice synchronisé.
- **VENTS** : Le quatuor ZAHIR, 4 saxos magiciens, au répertoire voyageur.
- **DEUX PIANOS ET +** : Musique et Sport, un concert-spectacle 2 pianos et sportifs sur scène avec Hélène Berger et François-René Duchable.
- **PIANO SOLO NIGHT** : suite au succès de la 1<sup>ère</sup> nuit du piano au 44HA, renouvellement de la formule avec les pianistes du festival et un(e) invité(e) surprise pour renvoyer la balle.
- **LYRIQUE** : rivalité ou amitié dans l'opéra avec le ténor Jeremy Duffau et Laurent Arcaro, baryton basse
- **Créations** : Jean Michel ABATI (Prix spécial du Jury du Concours International Léopold Bellan 2023)
- **Orchestre de pianistes** sous la direction de Marc-Olivier DUPIN en invité d'honneur.
- **Lisa Tannebaum** (Harpe, USA) Wojciech Grzegorzcyk (Percussions, Pologne) **Aleksandra Radovanovic** (Harpe, Serbie) En cours **JAZZ / CORDES**

## CRÉATION DE L'OPBA : ORCHESTRE DE PIANISTES DU BASSIN D'ARCACHON ET DE BORDEAUX AQUITAINE

### 1<sup>er</sup> concert lors du Cap Ferret Music Festival sous la direction de Marc Olivier Dupin

- **Un orchestre de pianistes** composé de 3 cycles dont le 3<sup>ème</sup> pro avec 8 à 12 pianistes par cycle soit 24 à 36 pianistes au total.
- **OBJECTIFS** : Compléter l'offre existante régionale par une formation identitaire inédite et qualitative régissant plusieurs niveaux (C1, C2, C3 et pros) / Permettre aux pianistes de découvrir la formation orchestrale / Harmoniser le niveau pianistique régional / Resserrer les liens entre les différentes structures d'enseignement / Toucher un public plus large

Contact : [sonsdavril@gmail.com](mailto:sonsdavril@gmail.com)